



Compte rendu de la CLECT du 26 juillet 2022 (2)

Membres présents : Luc Chaput, Stéphane Bardin, Claude Denier, Audrey Veniat, Olivier Manteau, Guillaume Dauphant, Denis Beauvais, Pascal Labbe, Franck Le Gouguec, Michel Gaume, Christian Chavaroux.

Membres absents ou excusés : Gisèle Bernard, Yannick Bally, Stéphane Chabanon, Isabelle Favier, Didier Chassain, David Despax, Rémy Petoton, Rémy Mertins, Gilles Mas, Nathalie Robin, Pierre Lyan, Brigitte Billebaud, Roland Genestier.

Invités sans voix délibérative : Claude Raynaud

Votants : 11 / Quorum : 16

18h15 : Luc Chaput, Président ouvre la session de la CLECT

Il présente l'ordre du jour composé d'un seul point.

Il rappelle que la CLECT a été convoquée le 2 mai 2022 mais que le quorum n'avait pas été atteint. Convoquée ce jour sur la base du même ordre du jour, la commission peut donc débattre et délibérer sans quorum.

Décision n°1 : Transfert de la médiathèque de Maringues et de la salle d'exposition dite de l'Hôtel des Ducs de Bouillon

Bastien Bouquin, DGS, présente une clé de calcul des charges à transférer. Le montant proposé est de 80 859 euros.

Stéphane Bardin interroge sur le coût réel pour Plaine Limagne en 2022. Luc Chaput lui répond que le budget est d'environ 100 000 euros. Ce montant s'explique par la volonté de Plaine Limagne de renouveler le fonds documentaire et de moderniser le bâtiment.

Denis Beauvais dit être satisfait du calcul qui retrace bien les dépenses de fonctionnement de la médiathèque.

Luc Chaput propose de passer au vote.

→ Le montant de 80 859 euros est adopté à l'unanimité.

Luc Chaput propose aux membres d'étudier la possibilité d'un écrêtement pour la commune. Après un tour de table, il est dit qu'un écrêtement de 30% sera proposé au Conseil.

18h40 : La séance est clôturée.